

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Objet de la convention

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions générales et particulières applicables à la conception, au développement, à la réalisation d'un site internet et à son suivi, selon les spécifications du service, délais de livraison et prix tels que définis dans les devis qui vous sont présentés et selon les modalités prévues à l'article 3 des présentes.

2. Obligations du Contractant

2.1. Dossier de conception

Le Contractant devra assurer la réalisation du site en fonction d'un dossier de conception validé par *la Société*. Le Contractant devra concevoir et développer le site, à savoir concevoir l'architecture d'ensemble du site et la mise en place des informations, adapter et mettre en forme le contenu et le visuel. Le dossier de conception devra être validé par la Société à toutes les étapes de création et jusqu'à la mise en ligne.

2.2. Programmation

Le Contractant devra développer les programmes nécessaires à la bonne consultation du site selon les règles de l'Art. La navigation dans le site doit être la plus efficace possible et doit être multiplateforme.

2.3. Interface graphique

Le Contractant devra assurer la conception visuelle du site et y intégrer les éléments graphiques en utilisant un format standard tel que gif, le jpg ou le png. Le site devra avoir une apparence constante quels que soient la plateforme et le navigateur utilisés.

2.4. Les tests

Le Contractant devra effectuer les tests multiplateformes avant le lancement du site et vérifier le fonctionnement des programmes et tous tests nécessaires à l'utilisation de toutes les composantes et parties du site, tant au niveau de l'apparence que des qualités techniques (en particulier vitesse d'exécution). Après validation par la Société des tests définitifs (après correction des éventuelles erreurs), un procès verbal sera signé par les parties.

2.5. Mise en place définitive

Après la signature du procès-verbal, le site sera installé par le Contractant sur le serveur choisi pour la prestation. L'hébergement sera supervisé par le contractant et fera l'objet d'un contrat distinct *avec une tierce partie*.

2.6. Administration

Avant la mise en ligne du site internet, Le Contractant devra procéder à la mise à jour des informations à savoir l'actualisation des données, la mise en place des nouveaux textes, des publicités, des événements d'animation etc. dans le respect des spécifications du dossier de conception.

Après la mise en ligne et suite à une formation dispensée par Le Contractant, La Société assurera ces opérations de manière autonome par l'intervention de son personnel responsable du site internet.

2.7. Maintenance et Support

Le service de maintenance fourni par le Contractant ne comprend pas de mises à jour du système utilisé, hors correction de bugs éventuels et mises à jour de sécurité sur les composants spécifiques développés par celle-ci au sein de ce système. Les interventions

nécessaires seront assurées par la Société en cas d'incident technique sur le site ou les serveurs hébergeant le site.

Le service de support fourni par le Contractant comprend une aide gratuite sur les composants spécifiques développés. L'aide ou la formation sur le système utilisé peuvent être facturés et font l'objet d'un contrat distinct entre les parties.

Le Contractant assurera un accompagnement de prise en main à la Société dans l'utilisation de l'outil mis à sa disposition.

2.8. Nature des opérations de maintenance et de support

Les opérations de maintenance et de support comprennent toutes les interventions et conseils permettant d'assurer la continuité de l'exploitation du site internet, ainsi que la recherche de réponses aux interrogations soulevées par la Société dans le cadre de l'exploitation de ce site internet.

Les opérations de maintenance et de support ne comprennent pas les travaux de programmation visant à modifier la structure ou les fonctionnalités contractualisées. Ces dernières feront l'objet d'un contrat distinct entre les parties.

2.9. Remise à la Société de tous les fichiers

Le Contractant communiquera à la Société, à l'expiration de la période contractuelle, tous fichiers nécessaires à l'exploitation du site.

3. Modalités financières

En contrepartie des prestations exécutées par le Contractant et des cessions visées aux articles 4 et 5 ci-dessous, la Société versera au Contractant une somme globale et forfaitaire définie en annexe n°1, à compter de la date de mise en ligne du site internet, selon l'échéancier également fixé en annexe n°1. Cette somme inclut l'acquisition par le Contractant pour le compte de la Société des droits d'exploitation nécessaires à la réalisation du site et à sa mise en ligne sur internet.

4. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle ou industrielle, en ce compris les droits de marques, les droits de propriété littéraire et artistique, notamment les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, les droits sur les logiciels ou fichiers informatiques, les droits sur le contenu des bases de données, dits " droit sui-generis ", afférents au site web deviendront la propriété de la Société à l'expiration de la période contractuelle, qu'ils soient exploités ou non par la Société.

La cession prévue aux alinéas précédents sera effectuée pour la durée de protection de la propriété intellectuelle, artistique et industrielle et pour le Monde entier.

Il est expressément convenu en tant que de besoin, le prix de la cession des droits de propriété industrielle et intellectuelle sus mentionnés est compris dans le prix forfaitaire défini à l'article 3 des présentes. Il est entendu que le nom de domaine restera la propriété de la Société.

Le Contractant garantit la Société contre toute revendication de toute personne susceptible de pouvoir prétendre à un droit quelconque à ce sujet.

À ce titre, le Contractant devra obtenir, sauf accord exprès de la Société sur une limitation de cession, des auteurs, concepteurs, inventeurs, qu'ils soient ou non ses salariés, la cession au nom et pour le compte de la Société de tous les droits exclusifs d'exploitation (droits de reproduction, de représentation, d'adaptation ou de traduction) sur le site pour la durée de protection du droit d'auteur, tous pays, ainsi que les droits relevant de la protection au titre du droit des marques, dessins, modèles ou brevets en France ou à l'Étranger. En ce qui concerne les droits de la personnalité, le Contractant fera son affaire d'obtenir au nom et pour le compte de la Société, de la part des personnes physiques, l'autorisation d'utiliser leur image

ou l'un des éléments de leur personnalité et, plus précisément, pour les mannequins et pour les artistes interprètes, la cession des droits d'utilisation, définis dans le temps, l'espace et en fonction des médias, conformément aux besoins définis par la Société et aux réglementations qui leur sont respectivement applicables. Lorsqu'il n'aura pas obtenu cession des droits conformément aux dispositions des alinéas précédents, le Contractant s'engage à préciser par avance l'étendue et les limites des droits de propriété intellectuelle, industrielle ou de ceux relevant de la personnalité obtenus par lui et devra obtenir l'accord préalable exprès de la Société sur une limitation de cession avant le lancement du site.

5. Propriété matérielle

La Société acquerra à la fin de la période contractuelle, la propriété matérielle quel que soit le support (document, disquettes, etc.) des maquettes, projets, illustrations, masters, fichiers, bases de données et tous éléments réalisés par le Contractant dans le cadre des présentes et de la mise à jour visée à l'article 4 précédent. Le Contractant devra remettre ces supports à première demande de la société et ne pourra en aucune manière user d'un quelconque droit de rétention à son encontre.

6. Mention du contractant sur le site

La Société autorise le Contractant à indiquer ses coordonnées sur son site, voire à faire mention du site comme exemple des réalisations du Contractant sur les documents commerciaux et publicités de ce dernier. La mention des coordonnées du Contractant sur le site réalisé n'est pas obligatoire.

7. Garantie

Le Contractant garantit la Société contre tout recours ou action que pourraient lui intenter à un titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits lui étant consentis par le présent contrat, les auteurs ou les ayants-droit ou éditeurs et, d'une manière générale toute personne ayant participé directement ou indirectement au développement ou à la réalisation du site.

Le Contractant garantit également la Société contre tout recours ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui bien que n'ayant pas participé au développement ou à la réalisation seraient susceptibles de faire valoir des droits quelconques sur tout ou partie du site.

8. Durée

Le présent contrat prend effet à compter de la date de commande et prendra fin à la date de livraison du site internet, sans préjudice des dispositions de l'article 14 sur la résiliation et de la continuation des obligations de qualité, de confidentialité et de propriété intellectuelle après la fin du contrat.

La Société conserve la possibilité de se rétracter avant la mise en service du site internet sans préavis, dans le cas où les conditions techniques nécessaires à la mise en oeuvre ne sont pas réunies, notamment la compatibilité des applications informatiques impliquées dans les divers processus essentiels à l'aboutissement du projet.

9. Coordinateurs

Les parties désignent les coordinateurs techniques de manière libre.

10. Cession

Le contrat ne pourra pas être transféré par le Contractant à une autre société.

11. Confidentialité

Pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, le Contractant s'engage à conserver strictement confidentiels l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit, économiques, techniques, etc., relatifs à la Société ou à toute personne liée de quelque façon que soit à la Société, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution des présentes.

Le Contractant prendra vis-à-vis de son personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer sous sa responsabilité le respect de l'obligation de confidentialité visée à l'alinéa précédent.

Plus généralement, chacune des parties devra considérer comme confidentiel, pendant la durée du contrat et après son expiration, les informations, documents, systèmes, savoir-faire, formules ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont elles pourraient avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

Toutefois, la Société a la faculté de communiquer à un tiers prestataire en charge du développement de son site internet certaines de ces informations à la condition d'un accord préalable et écrit de la Société et de recueillir de la part du tiers prestataire, par écrit et préalablement, les mêmes engagements de confidentialité.

12. Résiliation

À défaut de respect de l'une quelconque des clauses du présent contrat par le Contractant, la Société pourra le considérer comme résilié de plein droit 30 jours après une mise en demeure d'exécuter restée sans effet.

La société peut à tout moment résilier son contrat avec un préavis de :

- 3 jours pour les prestations durant moins d'un mois,
- 3 semaines pour les prestations durant plus d'un mois,

sans obligation de justification vis à vis du Contractant, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Contractant. Dans ce cas, les mensualités restent dues par la Société, de la date effective de résiliation à la date d'échéance du contrat. Les mensualités restant à payer sont calculées au prorata des mensualités déjà réglées.

13. Convention dérogatoire ou complémentaire

Le présent contrat remplace tout accord, arrangement ou contrat antérieur, écrit ou non écrit, conclu entre les parties et se rapportant au même objet. Toute convention dérogatoire ou complémentaire au présent contrat devra être constatée par écrit. Les intitulés des articles du présent contrat ne figurent que pour plus de commodité et n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

Aucun fait de tolérance par la Société ne saurait constituer une renonciation de sa part à l'une quelconque des dispositions du présent contrat.

14. Notification - Election de domicile

Toute correspondance et notification devant être effectuée entre les parties, dans le cadre des présentes, ne sera considérée comme valable que si elle présente l'une des formes suivantes :

- lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- lettre remise en mains propres contre reçu signé par le destinataire,
- télécopie confirmée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la même date.

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et conséquences, les parties élisent domicile en leur siège social énoncé en tête des présentes.

15. Droit applicable - Litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.